

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

DELIBERATION 2023-06-42

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2023

Date d'affichage : 22 juin 2023

En exercice : 33

Présents : 30

Votants : 32

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALLEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE

Jean-Yvon BOUCHEVARO à Gisèle LE DALL

Pierre BODART à Claire LE ROY

Monsieur Alain LAMOUR a été nommé secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Il est proposé au Conseil municipal de verser aux associations guipavasiennes citées ci-dessous, une subvention exceptionnelle, sous réserve de la production de justificatifs.

A l'association Exocet Darts Club, la somme de 1 500 € afin de participer aux frais d'organisation de la coupe de France des 7, 8 et 9 avril dernier.

A l'association Pétanque Club de Tourbian, la somme de 121,84 € afin de participer aux frais de maintenance du défibrillateur.

A l'association Twirling Evolution, la somme de 500 € afin de participer aux frais d'organisation du championnat sélectif National 2 des 25 et 26 février dernier.

A l'association Les Archers de Guipavas, la somme de 240 € afin de participer aux frais de déplacement d'un archer sélectionné au championnat de France à 18 mètres en salle des 11 et 12 mars dernier.

A l'association ALC – section Badminton, la somme de 774 €, afin de participer aux frais de location de la salle de sport de l'IFAC.

Avis des commissions :

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

29 voix pour – 3 abstentions (Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL et Monsieur Jean-Yves CAM)

Monsieur Yannick CADIOU étant intéressé à l'affaire, n'a pas assisté à cette délibération.

Le Maire,
Fabrice JACOB



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 30 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,
Alain LAMOUR

